

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 octobre 2023  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dix-huitième année**

**Lettres identiques datées du 25 octobre 2023, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale**  
**et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur**  
**permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

Cela fait désormais 18 jours que le monde entier assiste au bombardement aveugle de la bande de Gaza par Israël et que la communauté internationale ne fait rien pour empêcher les atrocités commises – avec le soutien total et revendiqué de certains – contre les civils palestiniens assiégés, laissant ainsi Israël semer la mort et la destruction et traumatiser une population tout entière.

Israël, Puissance occupante affiche ouvertement ses intentions barbares, continuant au vu et au su du monde entier à tuer délibérément des civils innocents, à massacrer des familles entières et à se livrer à des actes de destruction gratuits, en violation grave du droit international et de tous les principes de la solidarité humaine et de la moralité.

Pourtant, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, continue de tergiverser et d'user de faux-fuyants, alors que la moindre des choses serait d'exiger l'arrêt immédiat de ce carnage et de ces actes inhumains. Comment peut-on encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, s'estimer en droit de faire couler le sang de civils ? Au vu du déséquilibre des forces en présence, il faut bien constater qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre deux parties, mais bien d'un massacre de civils, méthodiquement et délibérément perpétré par un occupant illégal contre un peuple occupé et sans défense.

Plus de 6 500 Palestiniens, dont 2 500 enfants, ont été tués et plus de 17 000 ont été blessés, dont des centaines grièvement, par les frappes balistiques et les bombardements d'artillerie israéliens sur Gaza, qui se poursuivent encore à l'heure où je vous écris, chaque minute qui passe apportant son nouveau lot d'atrocités.

Rien qu'hier, cette campagne de terreur israélienne a tué plus de 700 Palestiniens à Gaza, dont 305 enfants, soit le plus grand nombre de victimes jamais



enregistré sur une période de 24 heures. Ramenons ces crimes odieux à leurs véritables dimensions : la machine de guerre israélienne tue un Palestinien toutes les deux minutes et un enfant toutes les cinq minutes.

Israël bombarde toute la bande de Gaza, du nord au sud, détruisant maisons, hôpitaux, écoles et bâtiments de l'ONU, et nos civils n'ont nulle part où se réfugier et personne pour les protéger. Israël a effectué plus de 7 000 frappes aériennes au cours de la seule semaine dernière, soit plus de 50 frappes aériennes par kilomètre carré sur un peuple assiégé qui subit l'un des épisodes les plus abominables de châtement collectif de l'histoire moderne.

Même les survivants à ces attaques ne peuvent être sauvés, car le blocus israélien sur le carburant et l'électricité a paralysé les hôpitaux, mettant en danger la vie de milliers de blessés et de malades. Israël persiste également à exiger l'évacuation massive des zones résidentielles, des hôpitaux et des écoles de l'ONU qui abritent les personnes déplacées. L'ampleur des déplacements forcés est affolante : près de 1,5 million des 2,3 millions de Palestiniens de Gaza, dont la majorité sont des réfugiés, sont aujourd'hui déplacés à l'intérieur d'une zone de seulement 365 kilomètres carrés, car leur domicile a été détruit ou parce qu'ils ont fui craignant pour leur sécurité.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, près de 70 % des Palestiniens tués par cet assaut israélien étaient des femmes et des enfants. Plus de 1 500 personnes sont coincées ou mortes sous les décombres des habitations détruites, dont au moins 800 enfants. Les frappes aériennes incessantes d'Israël ont rasé des quartiers entiers, empêchant les équipes de secours de se rendre sur place et de venir en aide à la population en détresse. Alors que les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter, Israël continue d'entraver l'acheminement de nourriture, d'eau, de carburant et d'autres fournitures essentielles. Dans un communiqué de presse publié aujourd'hui, Oxfam International indique que l'aide alimentaire fournie à Gaza ne représente plus que 2 % de l'aide apportée avant le siège, et que la famine est utilisée comme une arme de guerre contre les civils de Gaza.

Les offensives israéliennes s'intensifient également en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, où une nouvelle frappe aérienne a touché le camp de Jénine, provoquant la mort et la destruction. Cette attaque et la violence incessante des forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens ont coûté la vie à 104 Palestiniens, dont plus de 27 enfants, et blessé près de 2 000 civils en Cisjordanie occupée depuis le 7 octobre. Rien qu'aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont tué cinq Palestiniens, dont quatre enfants, au cours d'attaques perpétrées à Jénine, Qalqiliya et Qalandiya. Les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens terrorisent notre peuple, tandis qu'Israël renforce ses restrictions à la liberté de circulation et autres mesures de peine collective, dans un climat d'impunité favorisé par le silence complice de la communauté internationale.

Cette catastrophe humaine et humanitaire s'aggrave d'heure en heure et atteindra des proportions démesurées si l'on n'arrête pas Israël et si l'on ne le somme pas de mettre fin à l'agression et au siège auxquels il soumet notre peuple.

Il est intolérable qu'Israël continue d'être défendu par des voix qui s'élèvent pour proclamer à l'unisson son « droit exclusif à la légitime défense » alors qu'il massacre des civils palestiniens, y compris des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées. Aucune loi au monde n'autorise de telles atrocités, et il faut que l'on cesse de manipuler et d'instrumentaliser le droit international pour tenter de justifier les massacres et le nettoyage ethnique dont est victime le peuple palestinien.

Rien ne permet de qualifier des crimes aussi odieux d'actes de légitime défense. Les discours aveugles tenus par certains et le soutien inconditionnel qu'ils manifestent à l'endroit de la Puissance occupante lui ont en réalité donné le droit de tuer et de perpétrer les crimes les plus abominables contre une population civile occupée qui est censée être protégée par le droit international.

Alors que l'ère de la Nakba perpétrée par Israël contre le peuple palestinien se poursuit, nous devons nous demander une fois de plus : jusqu'à quand devons-nous souffrir ?

Quand la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, agira-t-elle pour mettre fin aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés par Israël aux yeux de tous ? Quand la Cour pénale internationale ouvrira-t-elle une enquête sur la situation en Palestine ?

Quand les responsables seront-ils amenés à répondre du massacre d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens, perpétré en toute impunité et dans le mépris total du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits humains, qui sont censés protéger les peuples du monde entier, sans distinction de race, d'origine ethnique, de nationalité et de religion, contre de tels crimes ?

L'inaction prolongée est une forme de complicité et ne peut être justifiée. Le Conseil de sécurité ne peut rester inerte alors qu'Israël piétine la Charte des Nations Unies en se déchaînant contre tous ceux, personne ou pays, qui s'en tiennent aux principes et exigent de lui qu'il mette fin à ses graves violations du droit international, à ses crimes de guerre et à ses crimes contre l'humanité. Israël s'en est même pris au Secrétaire général avec un manque de respect consternant et une rhétorique incendiaire, qui s'apparente à de l'incitation, l'attaquant pour avoir simplement respecté le mandat que lui confère la Charte et pour avoir lancé un appel à l'humanité.

La communauté internationale ne peut rester silencieuse face à des manœuvres d'intimidation et de menace aussi éhontées. Il est temps de défendre le droit international et les droits humains de tous les peuples, en tous lieux et en toutes circonstances, y compris en Palestine. Nous réitérons donc nos appels à la communauté internationale pour qu'elle agisse rapidement et dans l'unité afin d'intervenir de façon responsable et compatissante, d'exiger un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des massacres et des déplacements massifs de population, et de veiller à ce que l'aide humanitaire tant attendue parvienne à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza.

À cette fin, nous poursuivrons nos efforts dans toutes les enceintes, y compris devant l'Assemblée générale, qui reprendra bientôt sa dixième session extraordinaire d'urgence, ainsi que devant le Conseil de sécurité, en insistant toujours pour que la communauté internationale respecte ses obligations juridiques, humanitaires, politiques et morales liées à la question de Palestine. Nous exhortons toutes les nations éprises de paix à soutenir ces efforts urgents et à prouver, non seulement au peuple palestinien mais aussi aux peuples du monde qui nous regardent, que le droit l'emportera sur la force et que l'humanité l'emportera sur l'injustice.

La présente lettre fait suite aux 809 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 20 octobre 2023 (A/ES-10/960-S/2023/791), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur Permanent  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---